

**COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN
CONGO-OUBANGUI-SANGHA**

« CICOS »



Cameroun



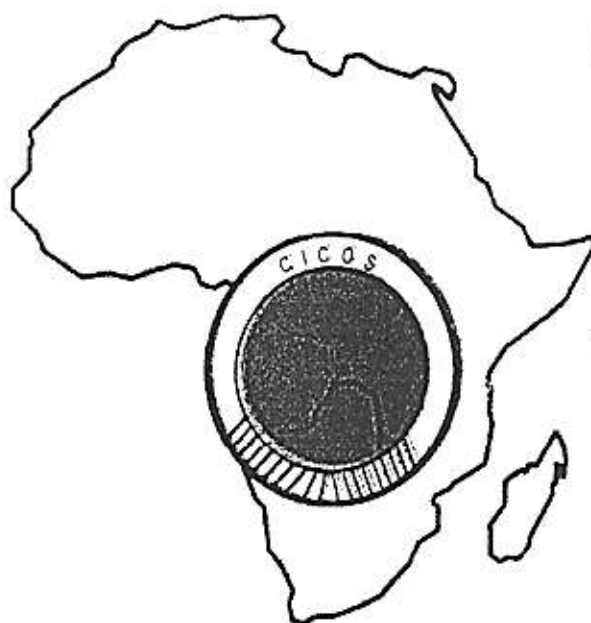
Centrafrique



Congo



RD Congo



**DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DES MINISTRES DE LA CICOS
COMMUNIQUE FINAL**

Kinshasa, le 04 mai 2009

La Deuxième session extraordinaire du Comité des Ministres de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha « CICOS » s'est tenue le 04 mai 2009 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'invitation et sous la Présidence de Son Excellence Monsieur José E.B. ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo, Président en exercice du Comité des Ministres de la CICOS.

Ont pris part aux assises :

Pour la République du Cameroun

- **Monsieur Fritz Gerald NASAKO,**
Secrétaire Général du Ministère de l'Energie et de l'Eau, Plénipotentiaire.

Pour la République du Congo

- Son Excellence **Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA,**
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, Président de l'AMCOW.

Pour la République Démocratique du Congo

- Son Excellence **Monsieur José E.B. ENDUNDO,**
Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.
- **Monsieur Théophile ILUNGA,**
Secrétaire Général du Ministère des Transports et Voies de Communication,
Représentant le Ministre en mission.

[Signature]

[Signature] B

La réunion du Comité des Ministres a été précédée par la troisième session extraordinaire du Comité de Direction qui s'est tenue les 29 et 30 avril 2009 au siège du Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

Lors de la cérémonie solennelle d'ouverture, deux allocutions ont été prononcées.

Prenant la parole en premier, le Secrétaire Général de la CICOS, **Monsieur Benjamin NDALA**, a, dans son discours bilan, retracé les réalisations et les résultats obtenus au cours de ce premier quinquennat de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha « CICOS ».

Intervenant en second lieu, son **Excellence Monsieur José E.B. ENDUNDO**, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo, Président en exercice du Comité des Ministres de la CICOS, a, au nom de leurs **Excellences Messieurs Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale « CEEAC » et **Adolphe MUZITO**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ainsi qu'en son nom personnel, souhaité la bienvenue à Kinshasa, terre hospitalière congolaise à l'ensemble des Ministres des Etats membres de la Commission et aux autres différentes personnalités.

Il a souligné l'importance de cette deuxième session extraordinaire qui s'inscrit dans le prolongement des travaux de la sixième session ordinaire du Comité des Ministres tenue à Bangui en novembre 2008. Il a également indiqué que la CICOS a mûri et démontre aujourd'hui sa capacité à mener les missions qui lui ont été assignées. Aussi, serait il souhaitable de pérenniser les efforts croissants et de garantir un environnement favorable à son épanouissement sur l'échiquier international.

Il a enfin ouvert les travaux de la deuxième session extraordinaire du Comité des Ministres de la CICOS.

En référence aux dispositions de l'article 21 de la Décision N°02/CICOS CM 01 portant organisation et fonctionnement du Comité des Ministres, le quorum est atteint pour statuer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après examen et modification du projet d'ordre du jour par la fusion des points 1 et 3, le Comité des Ministres l'a adopté ainsi qu'il suit :

AFFAIRE N°1 : Adoption du Procès-verbal de la 6^e session ordinaire du Comité des Ministres et Analyse Juridique et Institutionnelle de l'Applicabilité du Communiqué Final de la 6^{ème} session ordinaire du Comité des Ministres ;

AFFAIRE N°2 : Adoption des conclusions de la 3^e session extraordinaire du Comité de Direction ;

AFFAIRE N°3 : Déclaration de Kinshasa sur le système Congo HYCOS.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, les membres du Comité des Ministres ont suivi avec intérêt la lecture par le Secrétaire Général des axes majeurs du Procès-verbal de la 6^e session ordinaire du Comité des Ministres tenue à Bangui le 24 novembre 2008. Le Secrétaire Général a ensuite fait le lien avec les conclusions de la première Session extraordinaire du Comité des Ministres de la CICOS, tenue à Kinshasa le 5 mars 2008 et relevé les contradictions entre les deux sessions. Pour une meilleure compréhension, le Secrétaire Général a également retracé l'historique de la répartition consensuelle des postes de Direction technique du Secrétariat Général entre les Etats membres.

De ce qui précède, le Comité des Ministres a décidé :

1. D'un statu quo sur la base des conclusions fixées à la page 5 alinéa 3 du Communiqué final de la première Session extraordinaire du 5 mars 2008 et en conséquence de l'abrogation de la Décision du 24 novembre 2008 portant nomination d'un Secrétaire Général de la CICOS ;
2. D'une revue et d'un audit institutionnels de la CICOS d'une durée n'excédant pas douze mois ;
3. D'une mission de bons offices composée de la République du Cameroun et de la République du Congo en direction de la République Centrafricaine.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, les Ministres ont adopté avec amendements les conclusions de la 3^e session extraordinaire du Comité de Direction, après lecture faite par son Président.

Les amendements ont porté sur :

- la nécessaire priorisation des actions du plan biennal 2009 2010, en privilégiant les actions les mieux à même de permettre à la CICOS de jouer pleinement son rôle d'autorité de bassin ;
- les impacts sur le bassin du Congo du projet de transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad. Les préoccupations exprimées par la CICOS relatives à l'étude menée par la Commission du Bassin du Lac Tchad n'étant qu'imparfaitement prises en compte, il s'agit pour la CICOS d'en rendre compte à la CEEAC et d'être une force de propositions. Si une « contre étude » devait être menée, une attention particulière devra être apportée à son financement ;
- la bonne gouvernance de la CICOS doit reposer sur un cadre basique afin d'assurer sa durabilité, à l'instar d'autres institutions régionales telle que l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal.

5

7 b

Le Comité de Direction a enfin été félicité pour la rigueur observée dans la sélection au poste de Directeur des Ressources en Eau, attribué à la République Démocratique du Congo.

Abordant le troisième point de l'Ordre du jour, le Secrétaire Général a présenté la genèse du projet Congo HYCOS, initié en partenariat avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Ce projet permettra notamment l'installation de nouvelles stations hydrologiques et la réhabilitation des anciennes stations dans le territoire de compétence de la CICOS. Un projet de « Déclaration relative au projet de mise en place d'un système d'observation du cycle hydrologique dans le bassin du Congo (Congo HYCOS) » est ainsi soumis à l'adoption des Ministres pour permettre le démarrage du projet. Toutefois et suivant les directives de l'Organisation Météorologique Mondiale, chaque Etat devra par la suite s'engager individuellement à travers un document spécifique.

T Le Comité des Ministres a adopté le projet de Déclaration qui sera validé par procédure de signature ouverte dans les Etats. Recommandation a été faite au Secrétariat Général de finaliser rapidement la préparation du projet Congo HYCOS. Un plaidoyer sera élaboré avec le soutien des Etats pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

A l'issue des travaux, le Comité des Ministres a adressé à Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la CEEAC, les encouragements de la CICOS pour les grands et nobles efforts déployés pour instaurer et consolider la paix et l'unité nationale en République Démocratique du Congo. Les résultats hautement positifs de ses actions, que le Comité souhaite de tout cœur, auront des implications importantes sur l'ensemble de la sous région.

Les travaux de la deuxième session extraordinaire du Comité des Ministres se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

✱ F B
Fait à Kinshasa, le 04 mai 2009.

Ont signé :

Pour la République du Cameroun

Secrétaire Général du Ministère de l'Energie
et de l'Eau, plénipotentiaire.



Monsieur Fritz Gerald NASAKO

Pour la République du Congo

Le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique,
Président en exercice de l'AMCOW



Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA

Pour la République Démocratique du Congo

Le Ministre de l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme



Monsieur José ENDUNDO BONONGE